

I'Art A Sa Place

Place de la Libération Cahors

artasaplace@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION : Journée de l'ART – ISANATS 2023

Association « Art a sa Place », 64 place de la libération à Cahors 46000

Date & Horaires : **le 15 juillet 2023 de 8h à 18h**

Accueil des exposants de 7h30 - Lieu : Place de la Libération 46000 Cahors

Emplacement : 7€

COORDONNEES EXPOSANT-E

NOM / PRENOM:

Type de produits exposés :

Linéaire souhaité (1m à 3m) :

Tél : E-mail :

Aucun emplacement ne sera réservé sans retour de la fiche dûment remplie et du règlement. Le règlement sera encaissé après la manifestation, si annulation par l'association le règlement sera remboursé. Annulation également en cas de risque de pluie. Merci de prévoir rallonge, éclairage et prise multiples pour vos stands.

Afin de réserver votre emplacement : Merci de **retourner la fiche d'inscription avec le règlement avant le 30 juin, à « Art a sa Place », 64 place de la libération- 46000 Cahors.** Merci de prévenir au plus tôt, en cas d'empêchement.

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur de l'association « l'Art a sa Place », les exposants artistes peintres et photographes **uniquement** disposeront d'une grille de chantier ou équivalent pour leurs expositions, selon le nombre de préinscrits et la mise à disposition de la Mairie. Ils se verront attribuer des tentes extensibles (type Barnum) en cas de risque de pluie légère selon disponibilités de la Mairie, annulation par l'association en cas de risque de forte pluie. Dans le respect des règles sanitaires, port du masque obligatoire.

Les artisans et autres participants sont supposés disposer de leur propre matériel. Les exposants sont responsables du montage et démontage de leurs stands. Tous les participants sont responsables des produits et objets qu'ils présentent ou vendent et de leur matériel, les organisateurs déclinant toute responsabilité pour les dommages corporels et matériels causés ou subis par les participants ; par leur inscription les participants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de perte, vol, détérioration...etc. Tout participant peut selon son bon vouloir reverser, un pourcentage sur ces ventes, à l'association.

Signature Exposant
précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature d'un membre du Bureau
« Art a sa place »